

DELIBERATION N° 2001/06-08 - ADHESION DE LA VILLE DE LUDRES AU GRAND NANCY INITIATIVES

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'activité de l'Association Grand Nancy Initiatives connaît une réussite certaine, au travers de la création de 22 entreprises, représentant 66 emplois nouveaux dès la première année.

L'Association Grand Nancy Initiatives s'est fixée un objectif de 30 projets nouveaux pour l'année en cours, et s'engage à les parrainer et les soutenir financièrement.

Monsieur KIELISZEK propose l'adhésion de la Ville de Ludres, moyennant une cotisation annuelle de 1 000,00 F (152,45 euros). Les sommes ainsi collectées permettent à l'Association de faire face à ses dépenses de fonctionnement, volontairement limitées au minimum, sans obérer le fonds d'intervention, intégralement consacré au financement des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'accepter l'adhésion de la Ville de Ludres à l'Association Grand Nancy Initiatives,
- de verser la cotisation annuelle de 1 000,00 F (152,45 euros) (crédits prévus au budget en cours, chapitre 6574.90)
- de désigner Monsieur KIELISZEK, adjoint, et Monsieur PAGOT, conseiller municipal, pour le représenter au sein de cette Association.